



Fond de garanti assurance automobile

Par **megane1313**, le **08/12/2010** à **22:14**

Bonjour,

j ai eu un accident automobile avec un autre vehicule en 2002 sans assurance et à mes torts. le fond de garantie automobile de l' assurance du véhicule endommagé me reclame par courrier simple la somme de 450 euros. n- y a il pas prescription après 8 ans?

je vous remercie pour votre réponse